

(2)

(N° 57.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1881.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1881 (1).

AMENDEMENT.

CHAPITRE V.

MILICE.

ART. 17. Porter à 104,000 francs le chiffre proposé par le Gouvernement.

CH. DE MONTPELLIER.

(1) Budget, n° 91, VI (session de 1879-1880).
Rapport et annexes, n° 6.
